



HAL
open science

L'accueil du public en forêt : une perspective européenne. Quelques résultats du COST E33 "Forest for recreation and nature tourism"

A.M. Granet, C. Mann, Jeffrey Dehez

► **To cite this version:**

A.M. Granet, C. Mann, Jeffrey Dehez. L'accueil du public en forêt : une perspective européenne. Quelques résultats du COST E33 "Forest for recreation and nature tourism". Rendez-vous Techniques de l'ONF, 2009, 23-24, p. 30 - p. 38. <hal-00474498>

HAL Id: hal-00474498

<https://hal.science/hal-00474498v1>

Submitted on 20 Apr 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'accueil du public en forêt : une perspective européenne

Quelques résultats du COST E33

« Forest for recreation and nature tourism »

La structure intergouvernementale COST pilote en Europe des programmes de coopération scientifique et technique dans de nombreux domaines, dont celui de la forêt, ses produits et services. L'action COST E33 consacrée aux loisirs en forêt a donné aux pays participants l'occasion de confronter leur organisation et leurs pratiques et d'en dresser le bilan. Cet article composite en donne un aperçu, en se limitant à deux thèmes assez familiers qu'il traite à une échelle inhabituelle.

Dans toute l'Europe, la forêt est un espace privilégié pour les loisirs et le tourisme de nature. La fréquentation des espaces naturels et de la forêt en particulier contribue à la qualité de vie, au bien être physique et psychique des individus ; elle apporte un contre-poids indispensable à l'environnement et au mode de vie urbain de la grande majorité des Européens. Elle fait également partie des traditions ancrées dans la culture de certains pays. En France, malgré l'absence de chiffres officiels¹, les quelques résultats disponibles attestent de l'importance des enjeux économiques et sociaux de ces pratiques.

Si la sortie en forêt s'exerce désormais dans un contexte socio-démographique qui tend à s'homogénéiser au niveau européen, de très nettes différences subsistent dans la reconnaissance politique de la fonction sociale de la forêt pour l'accueil du public et la qualité de vie, et l'importance accordée à l'acquisition de données rigoureuses dans ce domaine.

Les deux contributions qui suivent sont issues des travaux du COST E33 (encadré), et plus particulièrement du deuxième groupe de travail (WG2),

COST E33 « Forest for recreation and nature tourism » La forêt pour le loisir et le tourisme de nature

Les réseaux COST constituent l'un des plus anciens outils de coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique (recherche et développement). Ils n'ont pas pour objectif de mener une recherche particulière mais de faciliter l'échange entre chercheurs et de faire un « état de l'art » des recherches et pratiques dans les domaines concernés. Le travail réalisé n'est pas exhaustif : il reflète les centres d'intérêt des pays, chercheurs et organismes associés à chaque programme. Il a néanmoins le mérite de donner un éclairage d'ensemble de la situation à un moment donné. C'est aussi un moyen de développer des partenariats européens, de faciliter l'émergence de nouvelles recherches et de mettre en perspective les pratiques des différents pays.

Dans le domaine forestier, l'action COST E 33 « Forest for recreation and Nature tourism » (2004-2008) traite de la fréquentation de loisirs en forêt et du tourisme de nature. Trois groupes de travail ont abordé respectivement :

- WG1 : les bénéfices économiques et sociaux du loisir et tourisme nature
- WG2 : les systèmes d'observation de l'« offre » et de la « demande »
- WG3 : l'aménagement et la gestion de l'accueil du public

consacré aux systèmes d'observation de l'*offre* et de la *demande* et dans lequel l'ONF était représenté par Anne-Marie Granet, du département recherche. La première s'intéresse aux législations et politiques européennes concernant l'accueil du public, cadre dans lequel la fréquentation des forêts est prise en compte par les questionnaires et s'exerce par la population. La seconde traite du recueil de données pour la connaissance de l'of-

fre et de la demande au niveau national dans les pays européens.

Préambule sémantique : là où les Anglo-Saxons utilisent la formule « Forest recreation », les Français parlent d'accueil du public en forêt. Cette expression est ambiguë car une fréquentation de la forêt existe en dehors de toute action spécifique destinée à accueillir le public ou de tout aménagement.

¹ Entre 500 millions de visites pour l'ONF (Enquête ONF-Université de Caen/LASMAS, « Forêt et société », 2004) et 1 010 millions pour l'IFN (Indicateurs de gestion durable, d'après LEF/ENGREF/INRA, 2002. Enquête sur la fréquentation des forêts françaises).

Législations et politiques européennes concernant l'accueil du public

Les législations constituent le cadre général dans lequel s'insèrent les politiques, la gestion et les pratiques. Dans le cadre de l'action COST E33, « Forest for recreation and nature tourism », les participants du WG2 se sont donc logiquement interrogés sur les réglementations et les politiques forestières nationales ou européennes concernant la fréquentation des forêts et l'accueil du public. Ces documents de cadrage peuvent aussi éclairer les choix relatifs aux pratiques nationales de recueil d'information.

La méthode : une analyse bibliographique

Une recherche bibliographique a été entreprise : la fréquentation et l'accueil du public en forêt sont-ils évoqués dans les principaux textes législatifs et de politique forestière au plan européen et national ? Et si oui, comment sont-ils traités ? La question du recueil de données est-elle évoquée ? Des textes non spécifiquement forestiers sont également pris en compte lorsqu'ils paraissent pertinents pour répondre aux questions posées. Au total, 18 pays ont contribué à cette analyse : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, le Royaume Uni, la Slovaquie, la Suède et la Suisse. Ce travail ne se prétend pas exhaustif mais a été réalisé avec l'objectif d'une mise en perspective européenne.

L'accueil du public, une fonction sociale de la forêt reconnue au niveau européen

Dans les documents européens analysés², l'accueil du public en forêt apparaît comme une des fonctions importantes que remplit



A.M. Granet, ONF

1- Dans les pays scandinaves, l'enjeu majeur de la gestion forestière est la production de bois ; mais la fréquentation de la forêt fait partie de la culture et des traditions, et le droit coutumier assure une grande liberté d'accès.

la forêt et dont bénéficie la société. Mais seules les Conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe (MCPFE) sont allées au-delà de la déclaration de principe avec la définition des six « critères européens de gestion durable », qui servent de base aux indicateurs de gestion durable que les états produisent régulièrement. En France, trois éditions des indicateurs de gestion durable des forêts françaises ont été publiées en 1995, 2000 et 2005.

La fonction récréative de la forêt est un des aspects traités par le critère 6, « maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques ». De plus, la 3^{ème} résolution de la MCPFE de Vienne en 2003 concernait spécifiquement les dimensions sociales et culturelles dans la gestion durable de la forêt.

Des priorités différentes dans les programmes forestiers nationaux (PFN)

La plupart des pays ont un programme forestier national validé ou

en cours d'élaboration, à défaut un programme de stratégie forestière nationale. Le rôle social des forêts, notamment par la fréquentation des espaces naturels et forestiers, y est généralement souligné. Mais là où plusieurs pays d'Europe du Nord-Ouest le considèrent comme une de leurs priorités, les autres pays restent davantage à des principes généraux sans traduction concrète.

Assez logiquement, ce sont les pays à faible taux de boisement et forte densité de population, souvent éloignée des zones forestières, comme le Danemark, les Pays Bas³ ou le Royaume Uni qui affichent la plus forte priorité en faveur de la forêt « sociale », pour le bien-être et le loisir de leur population. Les principes sont alors déclinés en objectifs et recommandations. Le Danemark est cependant le seul pays à mentionner le besoin d'informations et de « monitoring » dans le domaine de l'accueil du public. Dans les autres pays, plus « forestiers », les forêts font traditionnellement l'objet d'une gestion

² MCPFE, EC regulation « Council regulation 1257/1999 » ; Convention européenne du paysage, 2000 ; Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts, 2006.

³ Les Pays Bas rentrent dans ce groupe de pays mais n'étaient pas intégrés dans le WG2

multifonctionnelle dans laquelle la production de bois constitue l'enjeu économique majeur (photo 1). La fonction sociale de la forêt est alors tout à fait marginale dans la politique forestière nationale affichée dans les PFN. L'intérêt de méthodes participatives pour sa gestion est en revanche clairement exprimé et la responsabilité de sa mise en œuvre souvent transférée vers les échelons politiques régionaux et locaux.

La réglementation de l'accès dans les législations nationales

Les 18 pays étudiés ont une loi forestière. Dans 12 pays, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, Chypre, le Danemark, la France, la Grèce, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, et la Suisse, elle évoque explicitement le rôle d'accueil du public de la forêt. D'autres textes de loi, concernant essentiellement la protection de la nature, complètent souvent le cadrage réglementaire dans le seul domaine traité avec précision au niveau législatif, celui de l'accès à la nature et à la forêt. Dans les 6 autres pays, en revanche, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, l'Irlande et le Royaume uni, les législations forestières nationales ignorent l'accueil du public en forêt.

Pour autant, si la fonction d'accueil du public n'apparaît pas dans la loi forestière des pays scandinaves, c'est que le droit coutumier assure la liberté d'accès à la nature y compris dans les propriétés privées⁴. On retrouve dans le droit alémanique, en Allemagne et en Suisse, une grande liberté d'accès à la nature. Dans les autres pays, l'accès aux forêts de l'État est normalement possible, parfois limité aux routes, chemins et sentiers (Belgique). Mais il existe également d'autres restrictions définies par la loi, de nature et d'importance variables selon les



A.M. Granet, ONF

2 – Exemple d'accès réglementé pour la conservation de la nature : le Parc national de Bialowieza (Pologne), une des dernières zones de forêt primaire en Europe, n'est ouvert qu'à de petits groupes accompagnés, dans un cadre strictement contrôlé.

pays : elles concernent le respect du droit de propriété, la protection des milieux (photo 2) ou la restriction de certaines activités. Les activités motorisées font souvent l'objet de limitations particulières.

L'accueil du public en forêt est généralement considéré comme une fonction d'intérêt général, spécifique de la forêt publique et qui doit être assurée par les pouvoirs publics. Les principes de base sont solidement ancrés dans la loi mais les conséquences pour la gestion sont rarement abordées. Un aménagement global et multifonctionnel est habituellement considéré comme une base nécessaire pour assurer une gestion durable de la fréquentation.

En conclusion

L'importance des espaces naturels et forestiers et de leur fréquentation, comme contribution au bien-être et aux loisirs de la population, est clairement affichée dans les textes de politique forestière de niveau européen et dans la plupart des législations nationales.

Pour autant, ces déclarations sur le rôle social des forêts, notamment publiques, ne s'accompagnent que très rarement de directives ou recommandations concrètes. Seul le droit d'accès est en général clairement réglementé. Plus ou moins développé suivant les pays et leur rapport traditionnel à la nature, il concerne au minimum l'accès aux forêts d'État pour les piétons. En pratique, les politiques nationales se limitent le plus souvent aux principes généraux de la multifonctionnalité des forêts et renvoient vers les instances régionales et locales la mise en œuvre effective des politiques d'accueil du public.

Dans ce contexte, le recueil d'informations globalisées sur l'offre et la demande en matière d'accueil du public en forêt au niveau des états, a fortiori au niveau européen, n'apparaît pas directement dans les textes sauf dans le cadre de la production des indicateurs européens de gestion durable issus des recommandations des MCPFE. Plusieurs pays ont néanmoins développé des systèmes d'observation ambitieux de l'accueil du public en forêt.

⁴ Les britanniques utilisent la formule « everyman's right » souvent traduite en français par « droit de tout un chacun »

L'accueil du public en forêt et dans les espaces naturels, un sujet éclaté en France entre diverses législations

En France, si l'accueil du public fait une timide apparition dans la loi en 1985 (loi 85-1273 relative à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt), ce n'est que depuis 2001 (loi 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt) que le Code forestier reconnaît expressément l'accueil du public dans les principes fondamentaux de gestion forestière, et lui consacre un article (article L380-1). C'est une fonction d'intérêt général plus particulièrement associée à la forêt publique. Les aménagements forestiers doivent explicitement prendre en compte l'accueil du public. Au-delà de l'ouverture au public, la mise en œuvre d'actions concrètes repose sur la contractualisation.

Le droit de propriété, traité dans le Code civil, donne au propriétaire la possibilité de clore sa forêt ou d'en limiter l'accès. Toutefois, le Code de l'urbanisme incite les propriétaires de forêts ou d'espaces naturels à les ouvrir au public. Ses dispositions prévoient même la possibilité de rémunération des services rendus en passant une convention avec les collectivités locales (article L. 130-5 du Code de l'urbanisme).

Le Code de l'urbanisme permet également aux collectivités territoriales, sous le pilotage des départements, d'acquérir des espaces naturels, en vue de leur ouverture au public, dans le cadre des périmètres des espaces naturels sensibles (article L. 142-1 du Code de l'urbanisme).

Le Code de l'environnement (articles L 362-1 et suivants) et le Code général des collectivités territoriales (articles L 2213-2 et 4) réglementent l'accès des véhicules motorisés et permettent des restrictions de la fréquentation nécessaires à la préservation des milieux naturels. Est également prévu l'établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée, le PDIRM (articles L 311-4 du Code du sport et L 361-2 du Code de l'environnement).

Enfin, le Code de l'environnement incite à l'ouverture au public à travers les plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée, les PDIPR (article L. 361-1), tandis que le Code du sport organise le développement maîtrisé des sports de nature (articles L. 311-1 et suivants, articles R 311-1 et suivants) et instaure, au niveau départemental, des structures créées dans ce but (CDESI, PDESI).

État de l'art en matière de recueil de données pour la connaissance de l'offre et de la demande au niveau national dans les pays européens

Au-delà des usages millénaires de la forêt « nourricière » (bois de construction, bois de feu, cueillettes, pacage des animaux...), de nombreux pays européens ont une longue tradition du loisir en forêt. En Scandinavie et en Europe centrale notamment, la nature et la forêt, par leur omniprésence et les activités qu'elles permettent, sont partie intégrante de l'identité nationale. Cependant, le manque d'information ne permettait généralement pas de cerner la réelle ampleur du phénomène. Ce qui a parfois contribué à exclure les questions liées à l'accueil du public du champ des politiques publiques.

Une bonne connaissance de l'offre (surfaces de forêts accessibles, sites d'intérêt particulier, éléments remar-

quables, aménagements, équipements...), de la demande (pratiques et usages, motivation, ambiances ou équipements recherchés, satisfaction et adéquation par rapport à l'offre...) et de leur évolution dans le temps s'avère très utile. Elle permet de proposer aux politiques et gestionnaires des outils de pilotage de leurs actions en matière d'accueil du public en forêt ou plus largement dans les espaces naturels. Cette connaissance repose notamment sur la réalisation d'inventaires et de systèmes de monitoring (suivi) à différentes échelles.

Le deuxième groupe de travail (WG2) s'est particulièrement intéressé aux dispositifs d'observation mis en œuvre dans les différents pays aux échelles nationales et lo-

cales. Le recensement n'avait pas la prétention d'être exhaustif mais de fournir une première vision d'ensemble, qui faisait défaut jusqu'à présent. De la sorte, on peut commencer à réfléchir à des comparaisons intra européennes.

On se limitera ici aux systèmes de suivi de niveau national. Ces derniers constituent en effet l'angle d'approche privilégié pour l'intégration de la fonction sociale de la forêt au sein des politiques forestières nationales. L'article abordera successivement la demande, traitée essentiellement dans le cadre d'enquêtes de fréquentation sur des échantillons représentatifs de la population, puis plus succinctement l'offre, recensée dans le cadre de bases de données nationales.

Un contexte européen en évolution rapide

L'évolution rapide des sociétés européennes au cours des dernières décennies a profondément transformé le contexte dans lequel s'inscrivent les pratiques récréatives. Dans toute l'Europe, la population urbaine augmente. L'impact de l'urbanisation dépasse la seule question résidentielle pour transformer en profondeur les modes de vie ; elle donne à la fréquentation de la nature et de la forêt une valeur tout à fait particulière. Celle-ci contribue au bien-être physique et psychique des individus et à la valeur des espaces naturels pour la société. (photo 3)

En cela, l'existence, voire la création d'espaces verts, naturels et forestiers fait partie des préoccupations des pouvoirs publics dans les grandes agglomérations. Les forêts urbaines et périurbaines concentrent une fréquentation de proximité dont les impacts sur les autres fonctions remplies par la forêt doivent être connus et maîtrisés. De plus, le tourisme vert fait partie intégrante des stratégies de développement territorial dans de nombreux pays européens. Mais là encore, le développement de la fréquentation doit être organisé pour s'assurer de la compatibilité des projets avec les autres enjeux.

Si les enjeux locaux, notamment économiques, varient d'une région à l'autre, certains indicateurs clefs sont bien récurrents. On pense notamment aux besoins et attentes des visiteurs, à l'impact de leurs pratiques et aux aménagements de base nécessaires. En revanche, comme toute pratique de loisirs, la fréquentation de la forêt évolue avec des modes de vie en transformation constante.



A.M. Granet, ONF

3 - Si l'importance de la forêt comme espace de loisirs est largement partagée en Europe, les préférences du public restent liées aux cultures nationales : les Scandinaves recherchent plutôt l'immersion dans la nature, les Chypriotes privilégient la convivialité dans un espace frais et aménagé.

La demande : enquêtes de fréquentation nationales

Définir la « forêt »

Une première difficulté est rapidement apparue : le terme « forêt » le plus généralement adopté pour définir l'objet de l'enquête n'est pas clairement explicité et il inclut -ou non- des espaces naturels associés, landes, marais, tourbières... En revanche, en Finlande par exemple, on parle de la nature en général, et cette définition inclut même des parcs urbains mais la forêt y est omniprésente. Les pays méditerranéens pour lesquels la définition du terme « forêt » pourrait aussi poser problème, ont rarement réalisé d'enquête nationale (à l'exception de l'Italie).

66 enquêtes nationales recensées entre 1970 et 2005

Au total, 14 des 25 pays étudiés ont réalisé au moins une enquête nationale pendant la période 1970-2005. Ce sont l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, la

Hongrie, l'Irlande, l'Italie⁵, la Norvège, les Pays Bas, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et le Royaume Uni. Aucune enquête n'a été déclarée pour 8 pays (Belgique, Croatie, Chypre, Grèce, Islande, Lettonie, Pologne et Serbie). Finalement, 66 enquêtes de niveau national ont été recensées pendant cette période. Ces enquêtes concernent majoritairement les pays du nord et de l'Ouest de l'Europe. Certains d'entre eux ont déjà une longue tradition dans ce domaine, la Norvège et le Royaume Uni ayant réalisé plus de 10 enquêtes nationales sur ces 25 ans dans le cadre d'un suivi systématique (monitoring). D'autres pays, comme le Danemark, la Finlande ou les Pays Bas ont une politique plus récente mais également très active. L'urbanisation de la société et la nécessité pour les gouvernements et organismes nationaux de mieux connaître des besoins en évolution pour ajuster leur politique et les moyens à mettre en œuvre, sont parmi les déclencheurs pour le lancement d'enquêtes nationales. Les déterminants culturels sont également très forts.

⁵ Les informations concernant l'Italie et la Suède proviennent de la bibliographie ; elles sont moins précises.

France : 40 ans d'expérience en matière d'enquêtes de fréquentation

Dans les années 60 et le début des années 70, dans un contexte de forte croissance économique, l'urbanisation de la société et l'annonce d'une « civilisation des loisirs » ont conduit le ministère de l'Agriculture, responsable de la politique forestière, et l'Office national des forêts nouvellement créé, à réaliser plusieurs enquêtes d'envergure. Il s'agissait tout à la fois d'acquérir une connaissance quantitative d'un phénomène nouveau et de comprendre les déterminants de la fréquentation et ses principales caractéristiques. Tant au niveau national qu'au niveau régional (forêts périurbaines d'Île de France), ces enquêtes se sont traduites par une politique active d'aménagements et d'équipements des forêts publiques pour l'accueil du public, largement soutenue par l'État.

À la fin des années 70 et au début des années 80, l'émergence de nouvelles préoccupations environnementales et la politique de décentralisation, changent la donne. L'État se désengage progressivement et les chercheurs se désintéressent de la fréquentation des forêts au profit d'autres thématiques liées à l'environnement. En 1986, l'ONF réalise une enquête nationale sur l'offre d'accueil en forêt publique pour faire le bilan de 20 ans de réalisations, évaluer les besoins, et convaincre de la nécessité d'assurer l'entretien des équipements. En fonction de leur intérêt, les collectivités territoriales vont investir le terrain de l'accueil du public. Des enquêtes sont réalisées localement en fonction des politiques des collectivités.

Faute de protocole standardisé, ces enquêtes de fréquentation, n'autorisent aucune comparaison dans le temps ou dans l'espace (photo 4), contrairement à ce qui se pratique dans les domaines économique (ressources, prélèvements) ou écologique de la gestion forestière. En outre, contrairement à d'autres pays (Royaume Uni,



A.M. Granet, ONF

4 - La France réalise de nombreuses enquêtes de fréquentation, sans comparaison possible dans le temps et dans l'espace faute de protocole standardisé et de suivi pérenne, contrairement à ce qui se fait en Grande Bretagne, Danemark ou Finlande.

Danemark), elles n'ont pas permis de construire de façon rigoureuse une estimation du nombre de visites en forêt. L'intérêt d'un suivi par indicateurs, tant au niveau du Bilan patrimonial (pour la forêt domaniale) que des indicateurs de gestion durable (pour la forêt française en général) milite pour la mise en place d'un système robuste et reproductible, de type « Observatoire ». Un nouveau programme de recherche, incluant une enquête nationale (2004) et des approfondissements qualitatifs (2005-2008) est réalisé avec des organismes scientifiques (Cemagref et Université de Caen) pour poser les bases de ce dispositif. Un observatoire régional est également lancé en région PACA. Parallèlement, une enquête nationale à visée économique (Peyron 2002) cherche à évaluer la valeur de la fonction récréative de la forêt. Le travail mené dans le cadre du COST E33 a donc mis en valeur cette expérience acquise, qui pourrait être mise au service d'une véritable stratégie collective de « monitoring ».

Usages et pratiques de la forêt	Loisirs		Conditions de vie	Environnement
	« outdoor » et loisirs de nature	Loisirs en général		
GER-Allemagne ; DK-Danemark ; FR-France ; H-Hongrie ; IR-Irlande ; UK-Royaume uni ; SK-Slovaquie ; CH-Suisse ;	FIN-Finlande NO-Norvège	DK-Danemark NL-Pays Bas UK-Royaume uni	NO-Norvège	A-Autriche

Tab. 1 : principales approches et cadres des enquêtes de fréquentation dans 12 pays européens (traduit d'après Sievanen et al., 2008)

Des objectifs variables suivant les pays

Au niveau européen, les objectifs de ces enquêtes peuvent être bien différents suivant les pays (tableau 1 page précédente). La forêt est ainsi soit l'objet principal des enquêtes (Allemagne, France notamment) soit un sous-ensemble des espaces naturels (Finlande, Norvège). Dans un contexte encore plus ouvert, la sortie en forêt peut aussi constituer une modalité des activités du temps libre (Danemark, Royaume Uni) ou même s'intégrer dans des enquêtes relatives aux conditions de vie en général (certaines enquêtes norvégiennes). Le cas de l'Autriche est particulier avec une seule enquête nationale davantage centrée sur les perceptions de l'environnement que sur les usages de la forêt. Certains pays (Royaume uni, Norvège) parmi les plus impliqués, multiplient les angles de vue.

Entre enquêtes instantanées et monitoring sur la durée

Cet inventaire a finalement conduit à l'identification de plusieurs niveaux d'avancement.

En tête, le Royaume uni, la Norvège et le Danemark ont une vraie stratégie de monitoring. Le Royaume uni est certainement le pays le plus en avance dans ce domaine : deux types d'enquêtes sont réalisés à un pas de temps - presque- régulier, le « *Day Visit Survey* » (GBDVS) qui s'intéresse aux loisirs en général mais intègre la forêt de façon très précise, et le « *Public Opinion on Forestry* » (POF). Même si depuis 1999, la politique forestière est du domaine des États (Angleterre, Pays de Galles et Écosse), chacun poursuit la politique active qui préexistait. Ces enquêtes sont en grande partie financées par des fonds publics. Un 2^{ème} groupe est constitué de pays (Finlande, Pays Bas) ayant également mis en place, plus récemment, un système de monitoring des loisirs, répété à périodicité régulière, mais dans lequel la forêt, en tant qu'entité spécifique, est moins centrale.

Dans le 3^{ème} groupe où figurent notamment la France et la Suisse, plusieurs enquêtes de fréquentation nationales, centrées sur la forêt ont été réalisées au cours des 35 dernières années. Mais en l'absence d'une stratégie de monito-

ring, et de protocoles identiques, les résultats ne peuvent être comparés malgré l'ancienneté des informations collectées (voir encadré France). Dans le 4^{ème} groupe, incluant l'Allemagne, la Hongrie et l'Irlande, ce n'est que beaucoup plus récemment, à partir des années 90, que des enquêtes de fréquentation, également centrées sur la forêt, ont été initiées.

Des enquêtes régionales, basées sur des méthodes analogues à celles utilisées au niveau national sont pratiquées dans certains pays : soit parce que les politiques forestières sont définies et conduites par les régions, comme en Belgique, soit parce que la diversité des contextes forestiers rend utile une approche régionale plus ciblée ou encore du fait d'opportunités variées ; c'est le cas en France (Lorraine, Île de France, Méditerranée, Aquitaine). En complément de l'approche nationale directe, la Grande Bretagne a aussi mis en place un système d'enquêtes réalisées régulièrement sur un réseau représentatif de forêts. Cette méthode *in situ* fournit des informations plus précises par type de forêts comme

Variables	Pays
Nombre de visiteurs/fréquence des visites	A, CH, DK, FIN*, FR1, FR2, GER1, GER2, H, IR, NL*, NO*, SK, UK
Variables socio-démographiques	A, CH, DK, FIN, FR1, FR2, GER1, GER2, H, IR, NL, NO, SK UK
Activités	CH, DK, FIN*, FR1, FR2, GER1, GER2, H, NL*, NO*, SK, UK
Distance à la forêt/espace naturel	CH, DK, FIN, FR2, GER1, H, NL, SK, UK
Moyen de transport	CH, DK, FR2, GER1, H, NL, SK, UK
Durée de présence sur site	CH, DK, FR2, GER1, H, NL, SK, UK
Distance à la forêt la plus proche	DK, FIN FR1, GER1, SK
Préférences (équipements)	CH, DK, FR1, H, SK
Préférences (paysages/structure des peuplements)	DK, FR1, GER2, SK
Valeur économique	DK, FR2, GER1, SK

* en partie

Enquêtes en France :

FR1 : Enquête ONF/Université de Caen Lamas, « Forêt et société », 2004

FR2 : Enquête sur la fréquentation des forêts françaises, de Peyron et al. (LEF), 2002

Tab. 2 : exemple de variables utilisées dans une sélection de 12 enquêtes nationales européens (traduit d'après Sievanen et al., 2008)

par exemple le nombre de visites. Elle ne peut en revanche fournir d'informations sur les non-visiteurs.

Méthodes et variables

Une sélection de 14 enquêtes nationales réalisées dans 12 pays entre 1994 et 2005 -dont 2 en Allemagne et 2 en France- a été retenue pour analyser les méthodes et les variables utilisées. L'impression qui domine c'est la diversité. Les enquêtes postales et par téléphone sont les plus courantes, mais plusieurs enquêtes sont réalisées en face à face. Les méthodes sont parfois combinées. Les populations échantillonnées dépendent des enquêtes, notamment au niveau des âges.

La diversité des variables prises en compte est également manifeste. La présence ou non de 10 variables parmi les plus habituelles a été recherchée dans les 14 enquêtes (tableau 2). Les variables socio-démographiques et le nombre de visiteurs ou la fréquence des visites sont les seules présentes dans les 14 enquêtes. Et encore, l'approche est loin d'être identique dans toutes les enquêtes.

Les activités pratiquées font partie des grands classiques mais avec une précision et une palette très différentes : ainsi, les activités avec prélèvement, cueillettes, chasse, pêche... ne sont pas toujours intégrées. Les informations sur l'« accès » à la forêt, distance, moyen de transport et la durée de la visite sont encore très présentes. En revanche, il est surprenant de constater que les préférences, tant en matière d'équipements que de paysages ne sont que rarement demandées. Les enquêtes à objectif d'évaluation économique restent également peu fréquentes.

L'offre : sites et équipements

L'offre est avant tout constituée des sites accessibles au public. Mais cette offre de base est complétée par des réalisations humaines, aménagements et équipements destinés à mieux répondre aux besoins des visiteurs tout en préservant la capacité du site à remplir ses autres fonctions. Au niveau national, il s'agit avant tout d'avoir une vue d'ensemble. Très diversifiées et rarement exhaustives au niveau national, les données sur l'offre n'ont pas été analysées de façon aussi détaillée que celles relatives à la demande. Il s'agira donc surtout de donner quelques exemples à titre d'illustration de ce qui peut se pratiquer.

Les ressources naturelles

Dès lors qu'on s'intéresse à la fréquentation de loisirs en forêt, la surface forestière est le premier élément de connaissance nécessaire. À l'échelle européenne, l'occupation des sols est connue dans le cadre de Corine Land cover dont les objectifs sont de carto-

graphier l'ensemble du territoire de l'Union européenne et de connaître l'état de l'environnement en Europe. Le seuil de description est de 25 ha. D'autres sources MCPFE, World Resource Institute fournissent également des données à petite échelle.

La surface forestière ainsi définie ne correspond pas pour autant à la surface accessible au visiteur. L'accessibilité réelle renvoie à la fois à un contexte réglementaire - le régime de propriété notamment- et à l'accessibilité physique. L'accessibilité physique peut être modélisée à partir de plusieurs types d'informations, la localisation de la population, la localisation des ressources, ici la forêt, et les infrastructures de transport (une simplification peut être faite en se limitant à la distance euclidienne).

Les aménagements et équipements pour l'accueil du public

Pour les organismes gestionnaires, la connaissance des équipements permet de rendre compte des réalisations et de leur évolution tout



A.M. Granet, ONF

5 - La connaissance globale de l'offre d'accueil au niveau national est un outil utile aux organismes gestionnaires mais c'est aussi un outil d'information et de communication à destination du public, notamment via les sites internet.

en leur apportant globalement les éléments nécessaires à l'organisation de la gestion (moyens à mettre en œuvre). Dans certains pays, ces informations alimentent également des bases de données statistiques au niveau national.

Mais ces données permettent aussi de diffuser l'information auprès du public et de valoriser les réalisations faites à son intention dans une démarche de communication ou de marketing (photo 5). Cette 2^{ème} approche s'est considérablement développée avec la généralisation d'internet ; de nombreux organismes gestionnaires et des parcs naturels affichent les informations sur les ressources naturelles et les aménagements accessibles au public sur leurs sites web. C'est le cas de la Forestry Commission en Grande Bretagne dont le site web :

<http://www.forestry.gov.uk/website/recreation.nsf/> est riche en informations et messages accessibles à partir d'un moteur de recherche géographique ou thématique. C'est aussi le cas de la Finlande où, depuis 2004, le SIG Reiska met à disposition des gestionnaires de Metsähallitus, l'organisme de gestion des forêts et espaces naturels d'État, les données sur les bâtiments et infrastructures présents sur les territoires gérés incluant les équipements d'accueil du public. À partir de ces données, un site internet www.exursionmap.fi (version anglaise) permet au grand public d'accéder à des données cartographiques détaillées et des informations sur les parcs naturels, espaces de randonnées, itinéraires balisés...

De nombreux pays n'ont pas de connaissance sur l'offre au niveau national et pour les autres, les éléments collectés sont de nature très variable. Aucune comparaison entre organismes, *a fortiori* entre pays ne peut donc être faite. Les éléments collectés sont rarement

exhaustifs, et souvent limités aux forêts et espaces protégés publics. Par ailleurs, les informations, lorsqu'elles sont publiques, sont le plus souvent données dans les langues nationales, donc accessibles plus aux visiteurs locaux qu'aux touristes étrangers.

Pour conclure

L'analyse réalisée met en évidence la diversité des situations européennes en matière de recueil de données nationales sur la fréquentation des forêts, tant au niveau de la demande que de l'offre. Pourtant, les changements sociétaux rapides et la nécessité affichée d'offrir à tous les Européens une qualité de vie qui inclut des opportunités d'immersion dans la nature militent pour le recueil et le suivi, au niveau national et au niveau européen, d'un noyau commun d'indicateurs clés, sur l'offre d'espaces de nature et les aménagements existants, les usages, les pratiques et les représentations de la forêt.

L'expérience de pays tels que le Royaume uni, le Danemark ou la Finlande, montre qu'un recueil rigoureux d'informations et leur suivi dans le temps est une condition nécessaire pour l'intégration de « la forêt sociale » dans les politiques des États. C'est aussi une base indispensable pour la mise en œuvre d'une gestion prospective de l'accueil du public en relation avec les besoins de la population et la gestion durable des forêts.

Anne-Marie GRANET

ONF, Direction de l'environnement et du développement durable

Carsten MANN

UMR Métafort
Cemagref Clermont-Ferrand
carsten.mann@cemagref.fr

Jeffrey DEHEZ

Cemagref Bordeaux
Unité Aménités et Développement des Espaces Ruraux

Bibliographie

BELL S., SIMPSON M., TYRVAÄNEN L., SIEVÄNEN T., PRÖBSTL U., 2008. European recreation and Tourism — A handbook. London : Taylor & Francis. 272 p.

DOBRE M., LEWIS N., DEUFFIC P., GRANET A.M., 2005. La fréquentation des forêts en France : permanences et évolutions. Rendez-Vous Techniques de l'ONF n°9, pp. 49-57

LEWIS N., DEUFFIC P., GRANET A.M., 2004. Forêt et société : une union durable. 1960-2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt. Rendez-Vous Techniques de l'ONF, n°5, pp. 10-14

PEYRON *et al.*, 2002. National survey on demand for recreation in French forests. Nancy : LEF, UMR ENGREF/INRA. Rapport non édité, 40 p.

SIEVANEN T. *et al.*, 2008. COST Action E33 - Forest recreation monitoring- A European perspective. Working Papers of the Finnish forest institute 79 – Metla. 245 p. <http://www.metla.fi/julkaisut/workingpapers/2008/mwp079.pdf>